



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2023

*L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 60

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoit	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		

Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J-P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

Du fait de son implication au sein de la Mission Locale Jeunes, David FAUCONNET ne prend pas part aux votes.

**66-2023 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE 2023-2025 AVEC LA MISSION LOCALE JEUNES DU BASSIN CHAMBERIEN POUR LA TENUE DE PERMANENCES SUR LE SECTEUR DE MONTMELIAN, LA ROCHETTE, SAINT PIERRE D'ALBIGNY ET CHAMOIX**

Rapporteur : Arlette BRET

La Communauté de communes Cœur de Savoie souhaite favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de Cœur de Savoie.

Pour cela, elle finance la Mission Locale Jeune du Bassin Chambérien (MLJ) pour des permanences sur son territoire. Historiquement, des permanences se tenaient à Montmélian et La Rochette. Depuis 2020, des permanences se tiennent également sur les secteurs de Saint Pierre d'Albigny et de Chamoux.

Ces permanences sont dédiées à l'accueil, le suivi et l'accompagnement du public jeunes 16-25 ans sur tout le territoire, elles viennent enrichir l'offre pour la jeunesse et permettent aussi un vrai partenariat pour la politique jeunesse de Cœur de Savoie.

Quelques chiffres pour l'année 2022 :

	Nbre jeunes en contact	Nbre jeunes accompagnés	Nbre nouveaux inscrits	Nbre jeunes ayant décroché un emploi	Nbre jeunes en alternance
Montmélian	602	143	59	71	7
St Pierre	182	51	21	25	2
La Rochette	355	92	36	55	3
<b>Total</b>	<b>1 139</b>	<b>286</b>	<b>116</b>	<b>151</b>	<b>12</b>

Il est proposé que cette convention soit désormais pluriannuelle, de 2023 à 2025, afin d'apporter à la MLJ un soutien pérenne.

La MLJ assure les permanences suivantes sur le territoire Cœur de Savoie :

- 2 permanences hebdomadaires à Montmélian (au lieu de 3 auparavant)
- 2 permanences hebdomadaires à Valgelon-La Rochette
- 2 permanences à Saint Pierre d'Albigny

Ces permanences sont assurées par deux agents de la MLJ : l'un dédié au secteur de Montmélian, l'autre intervenant sur les secteurs de Valgelon La Rochette, Saint Pierre d'Albigny/Chamoux. Ces personnels doivent faire des points réguliers entre eux et avec nos services jeunesse pour coordonner les actions en direction de ce public.

En contrepartie de ces permanences, la MLJ sollicite un financement à hauteur de 30 870 €, potentiellement réajustable à la baisse en fonction du bilan réalisé sur l'année en cours et notamment du nombre de permanences tenues.

Aussi, il est proposé de renouveler la convention avec la MLJ sur ces bases, pour lui confier l'accueil et le suivi des jeunes du territoire, en référence à la charte nationale des missions locales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de la poursuite des permanences de la Mission Locale Jeunes du Bassin Chambérien sur tous les secteurs du territoire Cœur de Savoie ;
- **MANDATE** Madame la Présidente pour signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution et les avenants y afférents ;
- **DECIDE** d'attribuer pour ce faire une subvention annuelle de 30 870 € à la Mission Locale Jeunes du Bassin Chambérien dans le cadre de cette action, montant potentiellement réajustable à la baisse en fonction du bilan réalisé sur l'année en cours ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2023 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires dans ses budgets primitifs 2024 et 2025.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**Le Secrétaire de séance**



**Sébastien MARTINET**

**La Présidente,**



**Béatrice SANTAIS**

